Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_42-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents excusés représentés :
3

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
23 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, Mme Stéphanie REMOND, et M. Frédéric PONGE.

Membres absents excusés représentés : M. Stéphane GUILLEMIN (pouvoir à M. MICHEL), Mme Lydie COMMOY (pouvoir à Mme REMOND) et Mme Aurélie SAN ISIDORO (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 29-04-2026/42 – Plan de formation 2026

Rapporteur : M. Frédéric COURRENT

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L423-3 ;

VU le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

VU les décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 28/04/2026.

2. Eléments de contexte

La formation du personnel participe à la qualité des missions qui lui sont confiées.
Ainsi, la formation accompagne les changements propres à la collectivité (évolution des besoins de la population, des missions des services, des organisations, des outils, ...), dans une logique d'adaptation régulière, d'anticipation des mobilités internes et externes et donc d'accompagnement des parcours professionnels (le droit à la formation tout au long de la vie professionnelle étant consacré par la loi dans la fonction publique).

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_42-DE

Le plan de formation retranscrit donc la politique de formation définie par la collectivité, pour une période donnée. Il consiste à identifier les besoins en formation de la collectivité et des agents. Toutes les collectivités territoriales doivent se doter d'un plan de formation afin de permettre à leurs agents de bénéficier du droit à la formation.
Le plan de formation doit permettre d'anticiper le développement de la structure, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel

3. Incidence financière

Le plan de formation représente une dépense de 2 500 € (formations PSC1), inscrite au budget 2026 de la commune et qui s'ajoute au financement du CNFPT pour un montant de 54 000 €.

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **institue** le plan de formation selon le dispositif en annexe.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

5. Annexe

Plan de formation 2026

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_42-DE

VILLE DE MARGUERITTES

Plan de formation 2026 par service / thématiques

Introduction

Le présent plan de formation 2026 s'inscrit dans une démarche globale de développement des compétences des agents et d'accompagnement des évolutions des missions de la collectivité.

Il vise à répondre aux obligations réglementaires, à sécuriser les pratiques professionnelles et à renforcer la qualité du service public.

Il s'appuie sur les besoins identifiés au sein des services, les évolutions réglementaires et les priorités stratégiques de la collectivité.

Une attention particulière est portée au développement des compétences managériales, à la sécurité des agents et des usagers, ainsi qu'à l'adaptation aux transitions numériques et environnementales.

Également la mise en place d'une fiche d'évaluation à remplir par l'agent à son retour et à remettre au N+1 puis à remettre au service RH permettra de :

- Évaluer la qualité des formations
- Vérifier l'atteinte des objectifs
- Mesurer l'utilité pour le poste
- Impliquer les agents
- Alimenter les entretiens professionnels

Axes stratégiques du plan de formation

- Sécurisation des pratiques professionnelles et respect des obligations réglementaires (secourisme, hygiène, marchés publics, finances).
- Développement des compétences managériales et accompagnement des encadrants.
- Renforcement de l'expertise métier dans chaque service.
- Accompagnement des transitions (numérique, écologique, organisationnelle).
- Amélioration continue de la qualité du service rendu à l'usager.

MAIRIE DE MARGUERITTES
14 Rue Gustave de Chanaleilles
30320 Marguerittes
Tél. : 04 49 29 59 59
accueil@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_42-DE

- Le compte financier unique (CFU) → janvier
- Les bases des finances publiques locales → août
- Règles d'élaboration et d'exécution du budget → octobre

Priorité : (enjeu stratégique pour la collectivité)

Commande publique

Objectif : sécuriser les procédures d'achat et garantir la conformité juridique des marchés.

- Webinaire marchés publics → mars
- Exécution administrative et financière des marchés publics → septembre

Priorité :

Ressources humaines

Objectif : structurer les pratiques RH et accompagner la gestion des parcours professionnels.

- Le déroulement de la carrière → février
- La feuille de route RH → février

Priorité :

Management / Encadrement (transversal – tous services)

Objectif : professionnaliser l'encadrement, renforcer les compétences managériales et structurer le pilotage des équipes.

Fondamentaux du management

- L'évolution vers une fonction d'encadrement : les bases du management
- L'animation et la mobilisation de son équipe au quotidien (module 3)
- L'émotionnel au service de la décision et du management

Management stratégique

- La feuille de route du DGS/DGA (prise de poste)

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 030-213001563-20260429-D_29_04_2026_42-DE

Urbanisme

Objectif : garantir la conformité réglementaire, sécuriser les procédures d'urbanisme

Urbanisme réglementaire

- Conformité et récolement en urbanisme → novembre
- Initiation au contentieux de l'urbanisme
- Journée d'actualité urbanisme (ADS)

Aménagement et foncier

- Domanialité et foncier
- Acquisitions et cessions foncières
- Stratégie d'intervention sur l'habitat privé

Services Techniques

Services techniques / maintenance

- Entretien du petit matériel motorisé
- Entretien des espaces verts
- Initiation à la plomberie sanitaire

Environnement et pratiques écoresponsables

- Entretien écoresponsable des abords routiers
- Maladies et insectes des plantes
- Produits naturels d'entretien

Priorité : ★ ☆ ☆ ☆

Objectif : renforcer les compétences techniques des agents et réduire les coûts

Culture

Objectif : structurer et piloter l'action culturelle à l'échelle de la collectivité.

- Direction ou pilotage de l'action culturelle → décembre

Priorité : ★ ☆ ☆

Publié le : 06/05/2026 09:17 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/61575